

FIBULE®

Multicultures

Composition	Pendiméthaline 400 g/L (36 % p/p)
Formulation	Suspension concentrée (SC)
A.M.M.	n° 2130249

DESRIPTIF DU PRODUIT

FIBULE® est un herbicide à base de pendiméthaline appartenant à la famille chimique des toluidines (dinitroanilines) (groupe HRAC K1). FIBULE® agit en inhibant la division cellulaire, empêchant ainsi la levée des graines germées et bloquant le développement des très jeunes plantules. FIBULE® permet de maîtriser les levées échelonnées des adventices. FIBULE® est un herbicide sélectif multicultures, utilisé en pré-semis, pré-plantation, pré-levée ou post-levée précoce (suivant la culture) préconisé contre les dicotylédones et graminées annuelles.

Usages autorisés

Usages / Cultures	Stade d'application	Dose d'emploi	Délai Avant Récolte
GRANDES CULTURES			
Blé * Désherbage → <i>Blé tendre d'hiver, Blé dur d'hiver, Triticale d'hiver, Épeautre d'hiver</i>	Pré-levée ou post-levée (stade 1 feuille à mi-tallage)	2,5 L/ha	DAR F *
Graines protéagineuses * Désherbage → <i>Pois protéagineux, Pois fourrager, Féverole, Lupin</i>	BBCH 11 - 18 Pré-levée ou post-levée	3 L/ha	63 jours
Maïs * Désherbage → <i>Uniquement sur maïs</i>	Pré-levée ou post-levée (de 1 feuille étalée à 2-3 feuilles)	4 L/ha	DAR F *
Maïs * Désherbage → <i>Uniquement sur millet, moha</i>	Pré-levée ou post-levée	3 L/ha	DAR F *
Maïs * Désherbage → <i>Uniquement sur miscanthus</i>	Post-levée, dès le stade 3 feuilles	3 L/ha	DAR F *
Orge * Désherbage → <i>Orge d'hiver</i>	Pré-levée ou post-levée (stade 1 feuille à mi-tallage)	2,5 L/ha	DAR F *
Orge * Désherbage → <i>Orge de printemps</i>	Post-levée (stade 1 feuille à début tallage)	1,5 L/ha	DAR F *
	Post-levée (stade début tallage à mi-tallage)	1,6 L/ha à 2 L/ha	
Seigle * Désherbage → <i>Seigle hiver</i>	Pré-levée ou post-levée (stade 1 feuille à mi-tallage)	2,5 L/ha	DAR F *
Soja * Désherbage → <i>Uniquement sur soja</i>	Post-semis ou pré-levée	2,3 L/ha	120 jours
Tabac * Désherbage	Pré-plantation	3,3 L/ha	DAR F *
Tournesol * Désherbage	Pré-semis ou post-semis pré-levée	3,3 L/ha	DAR F *
ARBORICULTURE - VIGNE			
Pommier * Désherbage* Cultures installées → <i>Pommier, Poirier, Cognassier, Nashi</i>	Pré-débourrement (stade B max) ou post-débourrement Appliquer exclusivement sur le rang	6 L/ha	DAR F *

Vigne * Désherbage* Cultures installées	Pré-débourrement (stade B max) Appliquer exclusivement sur le rang	6 L/ha	DAR F *
CULTURES LEGUMIERES			
Choux * Désherbage → Chou de Bruxelles, Chou pommé, Chou-fleur	Pré-plantation	3,3 L/ha	DAR F *
Oignon * Désherbage → Oignon, Ail, Échalote	Post-plantation pré-levée	3,3 L/ha	DAR F *
Poireau * Désherbage → Uniquement sur poireau	Pré-plantation	3,3 L/ha	DAR F *
Pois écosés frais * Désherbage → Uniquement sur pois écosés frais	BBCH 11 - 18 Pré-levée ou post-levée	3 L/ha	56 jours
Salsifis * Désherbage → Salsifis, Scorsonère	Post-semis pré-levée	2 L/ha	DAR F *
Tomate * Désherbage → Uniquement sur tomate	Pré-plantation	3,3 L/ha	DAR F *

* DAR F : Délai Avant Récolte couvert par les conditions d'application et/ou le cycle de croissance de la culture (> 120 jours).

Nombre maximal d'applications : 1 par an.

Les Limites Maximales de Résidus, définies au niveau de l'Union Européenne, sont consultables à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>.

CERTIS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et selon les recommandations d'emploi et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages en vigueur. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue.

Spectre d'efficacité

FIBULE® est efficace sur de nombreuses dicotylédones jusqu'au stade 2 feuilles et sur certaines graminées jusqu'au stade 1-2 feuilles.

Le spectre d'efficacité dépend notamment du stade des mauvaises herbes lors de l'application, de la dose employée et des conditions extérieures à la suite du traitement (pluie ou irrigation peu après l'application, température du sol...).

Sur grandes cultures (maïs, tournesol, pois et féverole) à la dose de 3 L/ha au printemps :

Adventices	Sensibilité	Adventices	Sensibilité
DICOTYLÉDONES			
Amarante blanche		Matricaire inodore	
Amarante blite, livide		Mouron des champs	
Amarante réfléchie		Mouron des oiseaux	
Arabette de Thalius		Morelle noire	
Capselle bourse à pasteur		Myosotis des champs	
Céaiste aggloméré		Pensée des champs	
Chénopode blanc		Pourpier	
Chénopode hybride		Renoncule des champs	
Coquelicot		Renoncule des marais	

Fumeterre officinale		Renouée des oiseaux	
Galéopsis		Renouée persicaire	
Jonc des crapauds		Renouée liseron	
Laiteron maraîcher		Renouée à feuilles de patience	
Laiteron rude		Réséda	
Laiteron des champs (issu de graines)		Spergule des champs	
Lamier amplexicaule		Tabouret des champs	
Lamier pourpre		Véronique de Perse	
Linaire bâtarde		Véronique agreste	
Matricaire camomille		Véronique feuille de lierre	
GRAMINÉES			
Digitaire sanguine*		Sétaire glauque*	
Panic pied-de-coq*		Sétaire verte*	
Panic faux millet*		Sétaire verticillée*	
Pâturins annuel et commun			

* Possibilités de nouvelles levées

	Très sensible : 95% - 100%
	Sensible : 85% - 95%
	Moyennement sensible : 70% - 85%

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Conditions d'application

❖ Céréales d'hiver :

Application en pré-levée ou en post-levée du stade une feuille à mi-tallage de la culture.

Afin de prévenir les risques de phytotoxicité ou de manque d'efficacité, traiter sur des semis homogènes réalisés à au moins 2 cm de profondeur et sur un sol sans motte. Ne pas appliquer sur des sols filtrants ou humifères (taux MO > 6%). Ne pas appliquer si de fortes pluies sont attendues les jours suivants le traitement. Ne pas traiter lors de la levée de la culture.

L'association avec d'autres matières actives peut augmenter les dégâts de phytotoxicité sur la culture.

Application en pré-levée :

- Seul : application à la dose de 1,25 à 2,5 L/ha de FIBULE®, selon la cible et le niveau d'infestation
- En association : FIBULE® peut s'associer avec de nombreuses matières actives afin de renforcer le spectre ou l'efficacité.

Application en post-levée :

- Application seul à la dose de 2.5 L/ha du stade une feuille au stade mi-tallage de la culture. FIBULE® est efficace jusqu'au stade 2 feuilles des dicotylédones et 1-2 feuilles des graminées.
- En association : FIBULE® peut s'associer avec de nombreuses matières actives afin d'en renforcer le spectre ou l'efficacité.

Remarques :

- Afin d'obtenir une efficacité maximale du produit, appliquer FIBULE® sur un sol frais et légèrement humide.
- FIBULE® ne doit pas être incorporé.
- Ne pas appliquer FIBULE® sur des sols filtrants ou mal structurés. La dose de produit est à ajuster selon le type de sol. FIBULE® doit être appliqué sur des sols contenant moins de 6% de matière organique, bien préparés et sans résidus de cultures.
- FIBULE® peut être utilisé sur sol gelé.
- Lors de périodes de fortes amplitudes thermiques, retarder le traitement.

❖ **Orge de printemps :**

FIBULE® est utilisable sur orge de printemps uniquement dans les conditions suivantes :

- à la dose de 1.5 L/ha du stade une feuille à début tallage de l'orge,
- à la dose de 1,6 à 2 L/ha du début tallage à mi-tallage de l'orge.

Si la culture suivante est une crucifère un labour est recommandé.

❖ **Graines protéagineuses :**

Application en post-semis / pré-levée :

Appliquer FIBULE® sur un sol soigneusement préparé en pré-levée stricte de la culture (200 à 400 litres de bouillie). Le semis doit être régulier et tous les grains correctement enfouis. Eviter de traiter si de fortes pluies ou de fortes amplitudes thermiques sont attendues les jours suivants l'application.

Dose recommandée : 3 L/ha.

Application en post-levée :

- Pois protéagineux et pois fourragers : utilisation possible (stade 2-8 feuilles) à la dose de 2L/ha.
- Féveroles : l'utilisation de FIBULE® en post-levée des féveroles est à réserver aux situations de rattrapage à 1 L/ha maximum. Pour des raisons de sélectivité, nous déconseillons son utilisation en post-levée.
- Lupin : ne pas appliquer FIBULE® en post-levée des lupins.

FIBULE® a une sélectivité de position par rapport à la culture et ne doit pas être au contact des graines et racines des pois, du lupin et des féveroles.

Si le semis est réalisé précocement (en février), pour toute application de post-levée, il faut dans les 10 jours qui suivent le traitement une absence de gelée et des amplitudes thermiques inférieures à 15°C. FIBULE® ne doit pas être incorporé.

❖ **Maïs, millet et moha :**

FIBULE® est homologué sur maïs grain, maïs fourrage et maïs ensilage. Application en pré-levée ou en post-levée précoce (à partir d'une feuille étalée) de la culture. Ne pas appliquer FIBULE® au stade pointant du maïs.

Application en pré-levée :

Application à faire dans les tous premiers jours suivant le semis. Les grains doivent être correctement enfouis et le semis doit être régulier. FIBULE® s'utilise en association avec des produits anti-graminées de pré-levée afin de permettre un désherbage quasi complet anti-dicotylédones et anti-graminées. Consulter les conditions d'emploi de l'anti-graminées. Les doses sont à adapter en fonction du type de sol.

Dans le cadre de programmes de pré-levée suivis de post-levée, l'emploi de FIBULE® permet ainsi de lutter contre des problématiques plus spécifiques (ex. : renouée des oiseaux). En association, la dose de FIBULE® recommandée est de 2 à 2.5 L/ha. Ajuster les doses en fonction des types de sols.

Application en post-levée :

Application à partir d'une feuille étalée du maïs. Si les conditions climatiques n'ont pas permis un traitement en pré-levée alors FIBULE® peut s'utiliser en post-levée précoce en association avec un anti-graminées aux mêmes doses que celles préconisées en pré-levée (voir ci-dessus). L'application doit être réalisée avant le stade 1-2 feuilles des adventices.

Afin d'obtenir une efficacité maximale du produit, appliquer FIBULE® sur un sol frais et légèrement humide. Ne pas appliquer FIBULE® sur des sols filtrants ou mal structurés. La dose de produit est à ajuster selon le type de sol. FIBULE® doit être appliqué sur des sols contenant moins de 6% de matière organique, bien préparés et sans résidus de cultures. FIBULE® ne doit pas être incorporé. Eviter de traiter si de fortes pluies sont attendues les jours suivants le semis.

❖ **Miscanthus :**

Application en post-levée, à partir du stade 3 feuilles de la culture. FIBULE® ne doit pas être incorporé et ne doit pas être appliqué en post-semis / pré-levée. Il existe un risque possible de sensibilité variétale non encore répertorié.

FIBULE® doit être appliqué sur un sol frais, légèrement humide afin d'obtenir un bon positionnement du produit et une activité maximale. La qualité du travail du sol et du semis sont des éléments déterminants pour une pleine réussite du désherbage ; un sol finement préparé et un semis régulier favoriseront une levée homogène de la culture et donc un traitement au stade optimal.

FIBULE® ne doit pas être appliqué sur des sols mal structurés ou filtrants. Dans tous les cas, FIBULE® doit être appliqué sur des sols contenant moins de 6% de matière organique, correctement préparés et exempts de résidus de cultures. Eviter de traiter si de fortes pluies sont attendues les jours suivants le semis.

❖ **Soja :**

Application uniquement en pré-levée de la culture avec un volume de bouillie compris entre 200 et 600 L/ ha. Le sol doit être finement préparé, le semis régulier et les grains correctement enfouis.

FIBULE® présente une bonne efficacité sur les principales dicotylédones adventices du soja comme le chénopode blanc, l'amarante réfléchie, la renouée persicaire et la morelle noire. Il apporte également une efficacité sur panic pied-de-coq et digitale sanguine.

Afin d'obtenir une efficacité maximale du produit, appliquer FIBULE® sur un sol frais et légèrement humide. Ne pas appliquer FIBULE® sur des sols filtrants ou mal structurés. La dose de produit est à ajuster selon le type de sol. FIBULE® doit être appliqué sur des sols contenant moins de 6% de matière organique, bien préparés et sans résidus de cultures. FIBULE® ne doit pas être incorporé.

❖ **Tabac :**

Application en pré-plantation de la culture juste après la dernière façon culturale. Le sol doit être finement préparé et frais. Une irrigation ou une pluie de 15 à 25 mm doit suivre le plus rapidement possible la plantation. FIBULE® est sélectif en pré-plantation pour toutes les variétés de tabac (tabac brun, Virginie, Burley). FIBULE® possédant une sélectivité de position par rapport au tabac, **les racines de la plante ne doivent pas être en contact avec le produit.**

❖ **Tournesol :**

Pour un traitement en pré-semis, appliquer **FIBULE®** sur un sol préparé pour le semis avec un volume de bouillie entre 200 et 600 L/ha. **FIBULE®** s'applique seul à la dose de 3.3 L/ha ou en association à la dose de 2.5 L/ha.

Après l'application, **FIBULE®** doit être incorporé dans les 6-8 premiers centimètres du sol à l'aide d'un outil adapté, afin d'avoir un mélange homogène du produit avec la terre. L'incorporation peut être réalisée dans les 5 jours suivant l'application car le produit n'est pas photodégradable.

Pour un traitement en post-semis pré-levée, appliquer le produit de préférence dès le semis afin de bénéficier de l'humidité du sol.

Afin de réaliser le désherbage de la culture en un seul passage, **FIBULE®** peut être appliqué en association avec un herbicide possédant un champ d'action complémentaire (respecter la réglementation en vigueur pour les mélanges).

Réaliser le traitement sur un sol finement préparé, avec peu de mottes et suffisamment humide. Après application du produit et sans dépasser la profondeur d'incorporation, le travail du sol (binage) est possible en cours de culture.

❖ **Cultures légumières – Remarques générales :**

Appliquer **FIBULE®** en pulvérisation avec un volume de bouillie compris entre 200 et 600 L/ha. Les traitements doivent être réalisés suivant les indications ci-dessous :

- **FIBULE®** étant sélectif de par sa position, les racines de la plante cultivée ne doivent jamais être en contact avec le produit.
- Ne jamais ajouter **FIBULE®** à l'eau d'irrigation.
- Ne pas utiliser en culture sous plastique ou en culture sous serre.
- Réaliser le traitement sur un sol finement préparé, avec peu de mottes, sans résidus de récolte et suffisamment ressuyé.
- Ne pas réaliser de travail du sol après le traitement et en cours de culture.
- Ne pas appliquer sur sol filtrant (pauvre en argile).
- Ne pas appliquer sur sol très riche en humus (MO > 6%).

❖ **Ail, Échalote :**

Application en post-plantation pré-levée de la culture. Ne pas incorporer.

❖ **Choux repiqués :**

Application en pré-plantation avec une légère incorporation (par aspersion). Ne pas appliquer sur un sol calcaire (> 50% de CaCO₃) ou léger (< 10% d'argile).

❖ **Oignon :**

Application en post-plantation pré-levée de la culture. Ne pas incorporer. Application possible sur oignon de semis en post-semis pré-levée en suivant les conditions ci-dessous :

- Ne pas appliquer sur un sol calcaire (> 50% de CaCO₃) ou léger (< 10% d'argile).
- Ajuster la dose selon le taux d'argile présent dans le sol :
 - Si le taux d'argile est entre 10 et 25% : appliquer **FIBULE®** entre 0,8 et 1,5 L/ha.
 - Si le taux d'argile est supérieur à 25% : appliquer **FIBULE®** entre 1,5 et 2,0 L/ha.

Attention : Les risques de phytotoxicité sur la culture sont plus importants lorsque l'application est réalisée en post-semis pré-levée sur oignon de semis que lorsqu'elle est réalisée en post-plantation pré-levée.

❖ **Poireau repiqué :**

Application en pré-plantation et sans incorporation.

❖ **Tomate repiquée (racine nue ou mini-motte) :**

Application en pré-plantation de la culture. Une fois le traitement réalisé, une incorporation doit être réalisée soit avec aspersion de 10-15 mm, soit avec une pluie de 10-15 mm dans les 48 heures suivant l'application. La plantation des tomates doit être faite dans les 24 à 48 heures suivant l'application et l'aspersion, et sans travail du sol intermédiaire.

Afin d'éviter tout risque de phytotoxicité, éviter la chute de terre de surface vers le fond du trou de plantation. Pour cela, il est indispensable de n'utiliser que des planteuses ouvrant les sillons ou des planteuses à socs. Vérifier que le collet des plantes se trouve au minimum à 5-6 cm de profondeur. **Veillez à ce que les racines de la plante ne soient jamais en contact avec FIBULE®.**

Ne pas utiliser avec des cultures sous serres ou sous plastique.

Ne pas utiliser sur tomate de semis, ni sur tomate en motte (4 cm x 4 cm x 4 cm et tailles supérieures).

Ne jamais ajouter FIBULE® à l'eau d'irrigation ou au goutte-à-goutte.

Pour toutes questions supplémentaires, se reporter aux conseils de la Société Nationale Interprofessionnelle de la Tomate – SONITO (tél. : 04 90 86 64 39, site : www.sonito.fr) et au Guide Pratique de la Culture : Tomate de Conserve, édité par la SONITO.

❖ **Pois écosés frais, Pois de conserve de printemps :**

Application en pré-levée de la culture. Le traitement doit être réalisé sur un sol finement préparé. Un volume de 200 à 600 L/ha de bouillie est recommandé. Le semis doit être homogène et l'ensemble des grains correctement enfoui.

Veillez à ce que les graines et les racines de la plante ne soient jamais en contact avec FIBULE®.

Application possible en post-levée au stade 2-3 feuilles à la dose de 2 L/ha.

Pour les semis réalisés précocement (février) et lors d'une application en post-levée, une absence de gelée ainsi que des amplitudes thermiques inférieures à 15°C sont nécessaires pendant les 10 jours suivant le traitement.

❖ **Scorsonères, Salsifis :**

Application post-semis, pré-levée de la culture.

❖ **Vigne :**

Application en pré-débourrement uniquement (stade B maximum) sur des vignes âgées de plus de 4 ans. FIBULE® doit être appliqué sur un sol humide ou lorsqu'une pluie est prévue dans les jours suivant le traitement.

En association, FIBULE® permet une bonne efficacité anti-graminées (panics, sétaires, digitaires) et un renforcement d'efficacité sur de nombreuses dicotylédones.

Application uniquement sur le rang et en pré-levée des adventices. Si au moment de l'application il y a déjà des adventices levées alors détruire cette flore présente avec un herbicide foliaire. FIBULE® s'applique à la dose de 6 L/ha seul ou en association avec d'autres herbicides. Éviter la pulvérisation directe et la projection d'embruns sur les parties aériennes.

Ne pas utiliser FIBULE® dans des vignes où les bourgeons des rameaux sont à moins de 25 cm du sol. Pour les vignobles où les bourgeons des rameaux sont situés entre 25 et 40 cm du sol, arrêter les applications 3 semaines avant le débourrement (début gonflement des bourgeons).

Ne pas utiliser le produit sur un sol faiblement pourvu en matière organique et en argile.

❖ **Pommier et ses cultures rattachées :**

Application en pré-débourrement, avec les mêmes conditions d'emploi que pour la vigne. Appliquer exclusivement sur le rang.

Application possible en post-débourrement.

Précautions d'emploi

- Traiter lorsque les conditions météorologiques sont calmes et sans vent afin d'éviter toute dérive sur les cultures voisines lors de la pulvérisation.
- Ne pas traiter à une température supérieure à 25°C ni en cas de sécheresse. Lors de journées chaudes, désherber tôt le matin ou en fin de journée afin d'éviter l'évaporation de la bouillie.
- Ne pas traiter à proximité de points d'eau.
- Ne pas appliquer sur sol très riche en humus (matière organique > 6%).
- Ne pas appliquer FIBULE® sur un sol pauvre en argile (sol filtrant), ni sur un sol soufflé. Ne pas appliquer sur un sol motteux.
- Appliquer FIBULE® sur des sols exempts de déchets végétaux pouvant nuire à son efficacité.

Cultures de remplacement

En cas de destruction accidentelle de la culture les cultures suivantes sont possibles en remplacement :

- Sans labour : Tournesol et Soja (sauf pour des applications de printemps, dans ce cas faire un labour).
- Avec labour : Blé tendre d'hiver, Blé dur d'hiver, Pois protéagineux, Maïs, Sorgho, Luzerne et Féverole.

Les cultures suivantes sont déconseillées : Colza, Lentille, Lin et Ray-grass.

Cultures suivantes

Pour les cultures entrant dans la rotation, pour lesquelles aucune autorisation de mise sur le marché de produit à base de pendiméthaline n'existe, il convient de respecter un délai entre la dernière application du produit et le semis ou la plantation de la culture suivante de :

- 190 jours pour les légumes racines et tubercules,
- 200 jours pour les légumes bulbes, légumes feuilles, les céréales et autres cultures concernées,
- 250 jours pour les cultures de crucifères,
- 300 jours pour la betterave à sucre.

Ce délai réglementaire ne s'applique pas aux cultures présentées dans cette étiquette.

Mélanges extemporanés et compatibilités

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels, en veillant à respecter les bonnes pratiques agricoles autorisées pour chaque spécialité. Tous les mélanges sont réalisés sous l'entière responsabilité de l'opérateur. Pour plus de précisions sur la compatibilité des mélanges, veuillez nous consulter.

Préparation de la bouillie et application

FIBULE® s'emploie en pulvérisation après dilution dans l'eau, selon les Bonnes Pratiques Agricoles recommandées.

Avant de débuter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent.

Remplir la cuve au 3/4 d'eau, mettre sous agitation et verser la quantité de produit nécessaire correspondant à la surface à traiter, puis terminer le remplissage. Appliquer la bouillie dès que possible. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

PREVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

La substance active de FIBULE® est classée dans le groupe HRAC K1 (inhibiteur de l'assemblage des microtubules) présentant ainsi un grand intérêt dans les stratégies de désherbage afin de diversifier les modes d'action. Favoriser les mélanges avec d'autres modes d'actions et éviter les traitements sur des adventices trop développées.

Utiliser FIBULE® pour les usages autorisés et aux doses recommandées.

De manière générale, l'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, CERTIS Europe B.V. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

On complètera ces mesures avec de bonnes pratiques agronomiques pour favoriser la durabilité du contrôle des adventices :

- Allongement des rotations et introduction de cultures de printemps.
- Introduction de pratiques de labour et/ou de faux-semis.

MISE EN ŒUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation, utilisation du produit, intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pendant toute la durée d'utilisation du produit, veiller à porter une tenue de protection adaptée pour réduire l'exposition.

Pour la **protection de l'opérateur**, porter :

1/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS		
	TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A))	✓	(1) ✓	(2) ✓	✓
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065	EPI vestimentaire	✓	✓	EPI vestimentaire
EPI PARTIEL blouse catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1	EPI partiel			EPI partiel

(1) Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

2/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à dos :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :		
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :	NETTOYAGE
		PULVÉRISATEUR À DOS	
GANTS EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A))	✓	✓	✓
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065	EPI vestimentaire	EPI vestimentaire	EPI vestimentaire
EPI PARTIEL blouse catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1	EPI partiel	EPI partiel	EPI partiel
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 4 certifiée EN 14605+A1:2009	OU	OU	OU
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006		✓	

Pour la **protection du travailleur**, porter :

- un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065.

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver le produit à l'abri du gel et de la lumière directe du soleil, dans un endroit frais, sec et aéré. Ne pas stocker la préparation à une température supérieure à 30°C.

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, circuit, buses...) doit être vidée et rincée afin d'éviter tout résidu de bouillie pouvant endommager d'autres cultures lors de l'utilisation suivante. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit et de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire, avant son élimination, en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

CERTIS Europe B.V. est partenaire de la filière A.D.I.VALOR.



PREMIERS SECOURS

Consulter la fiche de données de sécurité.

CONDITIONNEMENT

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
Bidon de 5 L	Carton de 4 x 5 L	40 cartons = 800 L	Carton de 4 x 5 L

FIBULE® - A.M.M. 2130249



ATTENTION

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants, un vêtement de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351
+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu et l'emballage comme un déchet dangereux conformément à la réglementation en vigueur.

EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et de la pendiméthaline. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur 'blé', 'choux', 'graines protéagineuses', 'maïs', 'oignon', 'orge', 'poireau', 'pois écossés frais', 'salsifis', 'seigle', 'tabac', 'tomate', 'tournesol' et 'soja'.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur 'pommier' et 'vigne'.

SPe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée : 24 heures.

Stocker la préparation à une température inférieure à 30°C.

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL – REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

EN CAS D'URGENCE
Composer le 15 ou le 112
ou contacter le centre
anti poison le plus
proche.

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude (n° vert 0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01.72.11.00.03 (Carechem numéro d'urgence 24h/24h). Fiche de données de sécurité disponible sur : www.quickfds.com ou sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. ou en scannant le QR code avec votre téléphone mobile.



© Marque déposée Sapec Agro S.A.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com. Distribué par CERTIS Europe B.V. - France – N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5 rue Galilée, 78280 Guyancourt – Tél : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55 – www.certiseurope.fr – v1.1 – 09/2020.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.